

AFFAIRE N° 14/3. - Aménagement du CHEMIN FINETTE - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans notre important programme de voirie, nous avons décidé d'effectuer l'aménagement du CHEMIN FINETTE, à SAINTE.CLOTILDE.

Le BUREAU d'ETUDES S. E. C. M. O. vient de me transmettre le dossier technique.

Les travaux seront financés par un emprunt qui a été contracté auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver ce dossier technique ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Cette délibération annule et remplace celle qui a été prise le 30 OCTOBRE 1972 (affaire n° 26/30).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.